



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : ____/____/____

Dossier complet le : ____/____/____

N° d'enregistrement : _____

1 Intitulé du projet

Implantation de quatre ducs d'albe en Seine à Saint Marcel.

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

Raison sociale

GROUPE SNAAM

N° SIRET

Type de société (SA, SCI...)

4 1 8 1 0 8 5 6 9 0 0 0 1 7

SAS (Société par actions simplifiée)

Représentant de la personne morale : ☐ Madame

☒ Monsieur

Nom

Prénom(s)

M. SUBTIL

PASCAL

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
Point 9 b) du tableau annexé	Construction de ports et d'installations portuaires, y compris de ports de pêche (projets non mentionnés à la colonne précédente).

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

La SNAAM envisage la création d'un poste de chargement/déchargement composé de 4 ducs d'albe pour l'amarrage de péniches sur le site de Saint -Marcel, commune limitrophe de Vernon. Fonctionnant depuis 1987, le site actuel correspond à un parc extérieur munis de 2 grues à tour qui translatent sur des rails et dont l'activité porte sur la réalisation d'armatures (barres d'acier) pour béton armé pour des chantiers de génie civil. Ce site constitue un site à enjeu puisqu'il permet de desservir en armatures pour béton les chantiers du Grand Paris, les centrales nucléaires proches et bientôt les chantiers relatifs au projet du Canal Seine Nord Europe devant concilier économie et écologie en mettant le transport fluvial au cœur des échanges de marchandises en France et en Europe. Le secteur 5 du projet qui correspond au secteur dédié aux écluses voit ses premiers travaux commencer en 2024 et nécessite pour y répondre de prévoir une partie de l'apport des marchandises du chantier par voie fluviale. Le projet prévoit donc: la mise en oeuvre de 4 ducs d'albe, d'une passerelle et d'un escalier. A noter, qu'il s'agit d'un système d'amarrage transparent hydrauliquement sur ducs d'albe(=pieux) et non d'un ouvrage type ouvrage poids « plein » pour des raisons de transparence hydraulique et de préservation de l'environnement évidente.

4.2 Objectifs du projet

Les objectifs du projet sont de deux natures : environnemental et fonctionnel.

1- Environnemental:

- du fait de la volonté de développer le transport fluvial et de s'inscrire dans les objectifs du Grenelle de l'Environnement via la création d'un poste d'embarquement/débarquement au droit du site ;
- du fait des obligations de transfert modal imposées dans le cadre des travaux du Canal Seine Nord Europe : les cahiers des charges des entreprises mobilisées sur le chantier intègrent l'approvisionnement des matériaux de construction via le transport fluvial. L'objectif essentiel de ce projet s'inscrit donc pleinement dans ce cadre en renforçant une activité déjà existante sur le site de Saint-Marcel et en permettant l'approvisionnement des aciers destinés au béton armé intégré aux futures écluses et autres ouvrages de génie civil de la Région par la Seine.

2- Le second objectif est d'ordre fonctionnel via la création d'un poste de chargement/déchargement qui permettra d'optimiser le fonctionnement du site.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Les travaux consistent en la création d'un poste d'embarquement/débarquement avec:

- Travaux préparatoires ;
 - Mise en œuvre de 4 ducs d'albe pour l'accostage des bateaux et de deux pieux pour permettre la mise en œuvre d'un escalier et d'une passerelle.
- Leur descriptif figure en Annexe.

Les 4 ducs d'albe et les 2 pieux seront mis en œuvre depuis une barge. 5 jours sont estimés pour le battage de ces tubes pendant les jours ouvrables. Les bollards, la pose de la passerelle et de l'escalier seront ensuite mis en œuvre à l'avancement sur 8 jours ouvrés maximum. Les travaux s'échelonneront sur 3 semaines tout au plus.

La conception retenue pour ce poste constitue une variante à une solution de type quai palplanches, cette solution étant plus écologique:

- pas d'apport de remblais;
- écoulement de l'eau non impacté (pieux isolés) par rapport à un quai en palplanches qui constituerait un écran. En effet, le poste projeté ne comprend que 4 ducs d'albe situés dans la Seine et situés à 22 mètres les uns des autres. La transparence hydraulique est assurée.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Les aménagements projetés concourent à réceptionner des aciers sous formes de couronnes ou de barres par voie fluviale sur le site existant, en provenance de bateaux de catégories 1, 2 ou 3 (soit 1000T maximum) afin de les modifier sur le site (découpe et façonnage sur mesure) et de les renvoyer via des péniches de type Freycinet sur le site des différents chantiers du Canal Seine Nord Europe ou autres chantiers de la Région. Une péniche Freycinet équivaut en terme de transport à 10 camions. Ce sont environ 26 rotations de bateaux qui pourront se faire (environ 2/mois) sur le site St Marcel grâce à ce poste de chargement/déchargement.

Le projet dans sa phase exploitation permet donc de :

- 1- répondre à la législation environnementale :
 - obligations de la loi Grenelle, qui vise notamment à faire évoluer la part modale du non-routier et non-aérien ;
- 2- répondre aux objectifs du Canal Seine Nord Europe qui imposent le transport alternatif lors de l'approvisionnement du matériel sur les chantiers;
- 3- développer une solution alternative au transport par la route et le rail.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet sera soumis:

- à un portée à connaissance (vu avec la Police de l'Eau de la DRIEAT IF) car non soumis à déclaration ;
- à la présente demande au titre du cas par cas.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Superficie d'ancrage des pieux dans la Seine soit 1pieu d'ancrage (diamètre 762mm)+ 4 ducs d'albe (diamètre 914mm) = 3,10 m2 1 passerelle de 16m de long et 1m de large 1 escalier de 5,20m de long en vue projetée et de 80cm de large Emprise des installations de chantier (terre-plein du site): 30m2 environ	

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : _____ Voie : Rue de l'Hotel du Pré - BP 2283

Lieu-dit : _____

Localité : Saint Marcel

Code postal : 2 7 9 5 0 BP : _____ Cedex : _____

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : _____ ° _____ ' _____ " Lat. : _____ ° _____ ' _____ "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : _____ ° _____ ' _____ " Lat. : _____ ° _____ ' _____ "

Point de d'arrivée : Long. : _____ ° _____ ' _____ " Lat. : _____ ° _____ ' _____ "

Communes traversées :

Saint Marcel : cf planche de localisation au sein de l'Annexe 2 (annexe obligatoire).
Section AM - Parcelles: 11,12 et 13

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

PLU de la commune de St Marcel, dont la dernière procédure a été approuvée le 20/12/2023.
Zonage auquel le projet est soumis : zonage N

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☒ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☒	☐	La zone du projet est située dans l'emprise de 1 ZNIEFF : - La ZNIEFF de type II 230031154 – Les Iles et Berges de la Seine en amont de Rouen.
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	Le site du projet est un site artificialisé, et ce depuis de nombreuses années. Il est aménagé pour ses activités industrielles depuis 1987.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☒	☐	- Le PPRI de la Seine dans l'Eure. Les études préalables au PPRI placent la Seine en aléa très fort tandis que le terre-plein où se situe l'activité du site SNAAM est en majorité en aléa modéré et pour partie en aléa fort.
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	PPRI de la Seine dans l'Eure prescrit le 10 janvier 2020. Le PPRI est en cours d'élaboration. CF annexe complémentaire n°5.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	Le site n'est pas répertorié dans l'inventaire BASOL.
Dans une zone de répartition des eaux ?	☒	☐	Le site est inclus dans la ZRE de l'Albien qui couvre une grande partie de la région parisienne.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☒	☐	- A 520m d'une Zone Spéciale de Conservation : le site FR 2302008 « Les grottes du Mont Roberge »; - A 1,8km d'une Zone Spéciale de Conservation : le site FR 2300152 « La Vallée de l'Epte ».
D'un site classé ?	☐	☒	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	Sans objet vue la nature du projet qui concerne la création d'un poste de chargement/déchargement afin de favoriser le transport multimodal.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	Les seuls impacts pourraient provenir d'une dégradation de la qualité de l'eau liée à une éventuelle pollution accidentelle pendant les travaux. Cependant, des mesures seront prises lors de la phase chantier pour prévenir toute pollution accidentelle (kits anti-pollutions, contrôles internes et externes, etc...) : confère Annexe 6.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	Idem remarque précédente.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	Les ancrages du poste de chargement/déchargement occuperont 3,10m2 au niveau de la Seine. Cependant: - l'ancrage du poste se fera sur ducs d'albe afin que l'ouvrage soit transparent hydrauliquement. Une Convention d'Occupation Temporaire sera réalisée avec VNF.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	Le site est concerné par un risque d'inondation de la Seine.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	La création du poste de chargement/déchargement fluvial permettra d'abaisser d'environ 20 camions par mois les rotations sur le site.
	Est-il source de bruit ?	☒	☐	Dû aux opérations de mise en œuvre des ducs d'albe . Cependant, il n'y a que 4 ducs d'albe et 2 pieux à battre: gêne sonore temporaire et concentrée sur 5 à 7 jours ouvrés.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☒	☐	Vibrations engendrées par la mise en œuvre de 4 ducs d'albe et 2 pieux. Ces vibrations seront minimes et réduites en terme de durée: 5 à 7 jours ouvrés (pendant les heures ouvrées) durant les travaux.
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	
	Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒
Engendre-t-il des rejets liquides ?		☐	☒	
Si oui, dans quel milieu ?		☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Ces éléments sont traités au sein de l'Annexe 6.

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Les mesures prises pendant la phase travaux et la phase exploitation sont décrites au sein de l'annexe correspondante jointe au présent document: cf . Annexe 6.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Les travaux relatifs à la création de ce poste de chargement/déchargement se situent au sein d'un site dont l'activité est déjà existante depuis de nombreuses années et qui présente un potentiel important du fait de son emplacement en front de Seine. Le produit transporté est inerte et correspond à l'un de matériaux les plus utilisés dans la construction. L'objectif de ce projet s'inscrit dans l'article 11 de la LOI n° 2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement où le développement de l'usage du transport fluvial revêt un caractère prioritaire. La solution retenue est minimaliste; elle assure la transparence hydraulique et la réversibilité de l'ouvrage. Aucun dragage n'est non plus nécessaire. Le projet ne justifie pas la réalisation d'une évaluation environnementale plus poussée que celle qui sera intégrée au sein du portée à connaissance.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié.	☒
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☒
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☒
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☒
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☒
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☒

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1	- Annexes 1 à 4 : Annexes obligatoires	☒
2	- Annexe 5 : Précisions affiliées au PPRI	☒
3	Annexe 6 : Description des mesures prises pendant la phase travaux et pendant la phase exploitation	☒
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☐

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

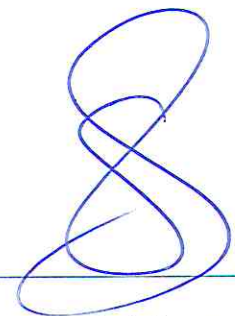
Nom SUBTIL

Prénom Pascal

Qualité du signataire DIRECTEUR GENERAL

À SAINT PRIEST

Fait le 2 / 1 / 0 5 / 2 0 2 4



Signature du (des) demandeur(s)